

Accessibilité universelle à l'emploi

La législation

1



fédérale

Sur l'accès en général et touchant indirectement à l'emploi

Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)

L'emploi; L'environnement bâti; Des technologies de l'information et des communications; La conception et la prestation de programmes et de services; L'acquisition de biens, de services et d'installations (l'approvisionnement); Les transports.

Loi canadienne sur les droits de la personne

Convention internationale des droits des personnes handicapées (CDPH)

2



En emploi

Politiques et mesures s'appliquant au milieu de la fonction publique fédérale

Loi sur l'équité en matière d'emploi

3



provinciale & municipale

Sur l'accès en général et touchant indirectement à l'emploi

Charte québécoise des droits;

Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Loi sur le bâtiment;

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Code de construction du Québec;

À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité (OPHQ);

En emploi

Loi sur l'accès à l'égalité en emploi

Autres mesures ou programmes spécifiques visant l'insertion ou le maintien en emploi

4

